

MONTPELLIER

Robe de céramique sur parking recyclable

C'est un monument de neuf étages qui abritera les 800 places de stationnement destinées à desservir la gare Saint-Roch, à Montpellier. L'ouvrage, mis en chantier le 10 septembre, se glisera sur une étroite bande de terrain entre les voies ferrées et la ligne de tramway, face au futur quartier Nouveau Saint-Roch.

Ecran acoustique

«Nous avons d'abord envisagé un parking souterrain mais cette solution était plus contraignante pour les habitants et plus coûteuse, précise Michaël Delafosse, adjoint à l'urbanisme. L'ouvrage créera un écran acoustique entre la voie ferrée et le quartier Nouveau Saint-Roch.»

L'architecte, Carmen Santana, a dû trouver un langage urbain pour insérer cet équipement en cœur de ville. «Cet impératif éliminait le métal ou le béton, explique-t-elle. Nous avons choisi la céramique, un matériau ancestral, simple et pas cher.» Le futur parking sera habillé d'une résille ajourée faite de plaquettes de céramique fixées sur des câbles Inox. Cet assemblage innovant nécessitera une



ARCHIKUBIK

Le parking abritera 800 places destinées aux usagers de la gare Saint-Roch.

FICHE TECHNIQUE Maître d'ouvrage : Ville de Montpellier, Serm. Architecte : Archikubik. BET : PER Ingénierie, Atelier Rouch (acoustique). Gros-œuvre, façades : Fondeville. Coût : 18,5 millions d'euros HT. Livraison : fin 2014.

appréciation technique d'expérimentation. Il créera, par le jeu des pleins et des vides, un effet de pixellisation qui donnera son expression à la façade. L'architecte s'est également attachée à concevoir un ouvrage «recyclable». «Nous ne savons pas quelle sera la place de la voiture demain, observe Carmen

Santana. Cet objet imposant doit donc pouvoir être transformé. Nous y mettons plus de béton qu'il n'en faut. Les hauteurs de plafond seront de 2,60 m au lieu des 2,20 m réglementaires. L'intérieur sera reformatable. Et la façade pourra être percée, voire doublée par une deuxième peau.» ■ Jean Lelong

HÉRAULT

Un label pour les entreprises citoyennes

Soixante-deux entreprises héraultaises de bâtiment ont signé le 19 septembre la charte éthique «Bâtiment Citoyen 2013» élaborée par la fédération du BTP de l'Hérault. Ces entreprises s'engagent à «privilégier l'emploi local», à «présenter une offre économiquement responsable», à «maintenir la formation, l'apprentissage et l'accueil des jeunes». Elles s'engagent aussi à respecter les critères du référentiel Qualibat pour le recours à la sous-traitance (30% maximum) et à l'intérim (40%).

«C'est une démarche symbolique mais forte, assure Patrick

Ceccotti, président de la fédération héraultaise. Les signataires de la charte ont reçu le «label BC» qu'elles pourront joindre à leurs dossiers d'appels d'offres.»

Lutter contre les fraudeurs

La charte «Bâtiment Citoyen» est l'un des dispositifs déployés par la fédération héraultaise pour lutter contre la concurrence déloyale. La fédération a également signé des conventions de bonnes pratiques avec seize maîtres d'ouvrage héraultais. Elle procède par ailleurs à des échanges d'informations avec les services de l'Etat auxquels elle signale les situations ou les chantiers sus-

pects. «J'espère que nous allons commencer à faire peur [aux fraudeurs]», commente Patrick Ceccotti.

«Face au problème du travail low-cost, la fédération n'a pas été seulement sur la défensive, se félicite Christian Assaf, député PS de l'Hérault. Le label BC en appelle à la responsabilité de chacun.»

Le nouveau label est actuellement attribué par la fédération et Face Hérault. La fédération prévoit de mettre en place une commission d'attribution plus large. Une soixantaine d'entreprises seraient en passe de rejoindre les premiers signataires. ■ J. L.

HÉRAULT

Une centrale photovoltaïque près de Lodève

La Compagnie du Vent, filiale de GDF Suez, inaugure, le 8 octobre, la centrale photovoltaïque du Bosc et Soumont, près de Lodève. Cette unité de 9,2 MWc, qui rassemble 35 354 panneaux sur 16 ha, est la plus importante centrale solaire au sol construite par la Compagnie du Vent en France et sa première installation photovoltaïque dans l'Hérault, où elle a son siège.

VAR

L'Etat sévit à Ramatuelle

Après plus de vingt ans de bataille juridique, les services de l'Etat ont procédé à la démolition d'une construction illégale, la villa Santa Monica, située dans le parc résidentiel de Bonne-Terrasse, à Ramatuelle. Quelque 1 800 m² Shob et des ouvrages annexes avaient été édifiés. Coût de la démolition de cette villa appartenant à une société suisse : près de 200 000 euros. L'Etat annonce une dizaine de démolitions dans le département en 2014.

PACA

La ligne nouvelle à la concertation

Le dossier de la LGV Paca abandonné, l'Etat se prépare à engager une concertation sur le projet de «Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur». Celle-ci sera menée en deux temps : à l'automne pour le traitement des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen, à la mi-2014 pour les projets de section Aubagne-Toulon et Le Muy-La Siagne. La «zone de passage préférentielle» sera celle étudiée par Réseau ferré de France depuis 2010. Mise en service annoncée : 2030 pour les nœuds ferroviaires, et entre 2030 et 2050 pour les sections nouvelles.

MOUVEMENT

THIERRY COQUIL, directeur général des services du conseil régional Paca. Précédemment directeur des transports à la région, il remplace, par intérim, Didier Lauga, qui a été nommé préfet de la Drôme.